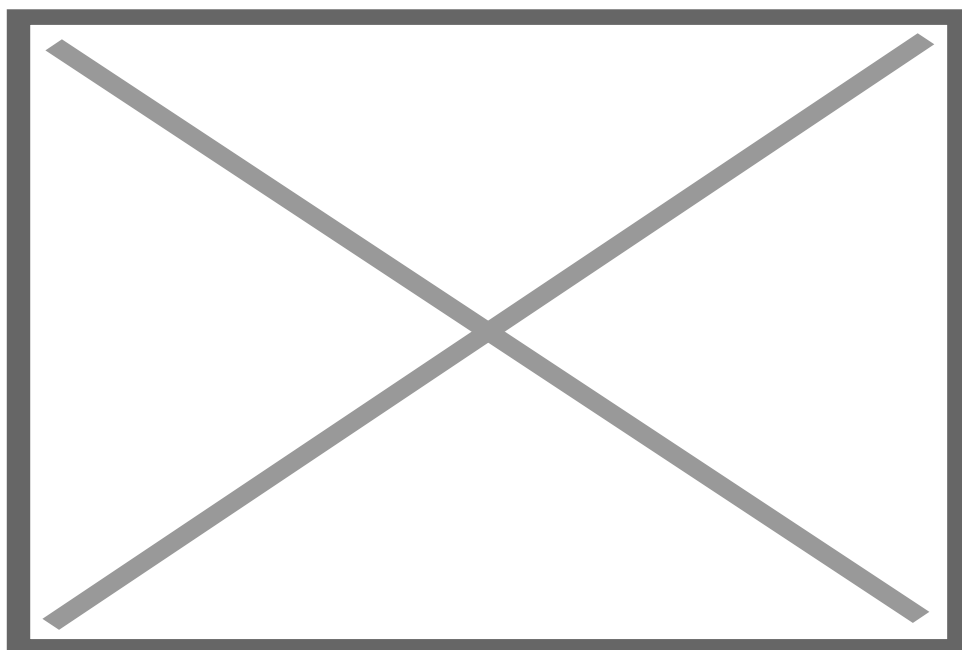


Un rapport commun estime à 880 le nombre de Palestiniens arrêtés en juillet 2017

## Description

Par Addameer, le 09 août 2017



Des organisations s'occupant de prisonniers palestiniens : la Société des prisonniers palestiniens (Palestinian Prisoners' Club), l'Association Addameer pour la défense des prisonniers et les droits humains (Addameer Prisoner Support and Human Rights Association), le Comité pour les Affaires des Détenus (Committee of Prisoners' Affairs) et le Centre Al-Mezan pour les droits humains (Al-Mezan Center for Human Rights) ont publié un rapport le 8 juillet 2017 : il indique que, pendant le mois de juillet 2017, les autorités israéliennes ont arrêté 880 personnes des territoires palestiniens occupés, dont 144 enfants et 18 femmes.

Selon la veille organisée par les quatre organisations, et la documentation qu'elles ont recueillie, les forces d'occupation israélienne ont arrêté 425 Palestiniens de Jérusalem, 120 de Hébron et 85 de Naplouse. De plus, ont été arrêtés 49 Palestiniens du gouvernorat de Jéricho, 47 de Qalqilya, 45 de Bethléem, 37 de Ramallah, 36 de Tulkarem, 10 de Tubas, 10 de Jéricho, et 2 de la bande de Gaza.

Le rapport indique que le nombre de prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes atteint 6400, y compris 62 femmes, 10 mineures, environ 300 enfants, 450 détenus administratifs, un « combattant illégal » et 12 membres du conseil législatif palestinien (PLC).

Au cours du mois de juillet, les autorités d'occupation ont émis 97 décisions de détention administrative, dont 20 nouvelles et 77 émise contre certains prisonniers pour la deuxième ou troisième fois.

Le rapport complet est divisé en quatre sections. La première donne des statistiques sur le nombre d'arrestations effectuées en juillet ; la deuxième met l'accent sur l'arrestation et la détention des membres du PLC ; la troisième s'intéresse aux arrestations de Palestiniens suite au soulèvement d'Al-Aqsa. La quatrième section, enfin, traite de la condition des prisonniers qui souffrent de maladies psychologiques.

Le rapport donne aussi une analyse juridique des divers événements couverts par le rapport, selon les règles du droit humanitaire international et de la législation internationale sur les droits humains. Le rapport se termine par un ensemble de conclusions et de recommandations.

Les quatre organisations condamnent solennellement les violations flagrantes et systématiques commises par Israël au regard du droit international et son mépris des droits des détenus palestiniens. Nous condamnons aussi le persistant mépris de la part des autorités d'occupation vis-à-vis des garanties légales accordées par les règlements juridiques internationaux, en particulier les règles standards minimales pour le traitement des prisonniers de 1955 (Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners) et d'autres déclarations et conventions internationales garantissant les droits des prisonniers et des détenus.

Les quatre institutions appellent aussi la communauté internationale à intervenir de manière urgente pour remplir ses obligations juridiques et morales envers la population des territoires palestiniens occupés et à prendre des mesures efficaces pour obliger l'État occupant à respecter ses droits humains fondamentaux. Nous appelons aussi les groupes et sympathisants locaux, régionaux et internationaux à mettre en oeuvre des campagnes de solidarité envers les prisonniers afin de faire pression sur l'État occupant.

Traduction: Catherine G. pour l'Agence Média Palestine

Source: [Addameer](#)

**date créée**  
2017/08/11